

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2026/22

Séance ordinaire du 28 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Présents :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| 1. Mme Cécile MARRIETTE | 9. Mme Chantal PROTIERE |
| 2. Mme Corinne JACQUEMONT | 10. M. Olivier BOUNIARD |
| 3. Mme Anne GIROUDON | 11. |
| 4. M. Martial CHAUMARAT | 12. |
| 5. Mme Amélie DE ALMEIDA | 13. |
| 6. Mme Stéphanie MAZIOUX | |
| 7. Mme Arlette MATHIEU | |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mmes Cécile BROQUAIRE, Représentante d'une association d'insertion et de lutte contre l'exclusion (Renaître) – a donné pouvoir à Madame Stéphanie MAZIOUX.

Annabel TURNEL, Conseillère municipale déléguée Handicap et bénévolat – a donné pouvoir à Madame Corinne JACQUEMONT

Excusé.s :

M. Christophe BAZILE, Président

OBJET DE LA DELIBERATION : Vote pour le versement d'une subvention exceptionnelle au Centre social de Montbrison pour les chèques dans le cadre du Chèq'séniors 75+

Suite à la signature de la Convention d'utilisation du Chèq'séniors 75+ avec une association, Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez agglomération ou la ville de Montbrison, il avait été décidé qu'afin de se faire rembourser de la somme correspondante aux chèques et/ou coupons utilisés par les bénéficiaires du Chèq'séniors 75+, l'association, Montbrison Mes Boutiks, Loire Forez agglomération ou la ville de Montbrison ayant conventionné avec le CCAS, devait retourner 1 fois par trimestre les chèques et/ou les coupons nominatifs ainsi qu'un bordereau de remise.

Dès la réception des justificatifs, le Conseil d'Administration du CCAS devrait prendre une délibération pour voter une subvention exceptionnelle permettant de rembourser les chèques et/ou les coupons utilisés.

Il est demandé au Conseil d'administration de délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de **60,00€** au Centre social de Montbrison pour les chèques dans le cadre du Chèq'séniors 75+.

Après avoir discuté et délibéré, il est procédé à l'approbation d'une subvention exceptionnelle de **60,00€** au Centre social de Montbrison pour les chèques dans le cadre du Chèq'séniors 75+ par vote à main levée :

Voix contre : 0

Voix abstention : 0

Voix pour : 12

La délibération approuvant le vote d'une subvention exceptionnelle de **60,00€** au Centre social de Montbrison pour les chèques dans le cadre du Chèq'séniors 75+ est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 28 SEPTEMBRE 2026.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Cécile MARRIETTE

